



LORSQUE LA DGFIP TOUCHE LE FONDS ET NOUS PREND POUR DES GIROUETTES !

En septembre 2021 s'engageaient les premières "négociations collectives" à la DGFIP découlant de l'ordonnance du 17 février 2021.

Le DGFIP annonça que **"le contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 offrait de réelles marges de manoeuvre orientées au bénéfice des agents pleinement mobilisés dans la mise en oeuvre des politiques publiques"**.

En clair, "les marges de manoeuvres" provenaient des suppressions d'emplois et des restructurations. Des miettes compte tenu du coût exorbitant de la mise en place du NRP !

Au cours de ces négociations, la CGT a revendiqué une augmentation du point d'indice et rappelé que l'amélioration des conditions de travail passait par des effectifs suffisants de fonctionnaires dans les services.

La DGFIP avança ses propositions: versement d'une prime exceptionnelle, promotions et enveloppe de 10 millions d'euros pour un Fonds d'amélioration du Cadre de Vie au Travail des agents.

Elles étaient à prendre ou à laisser !

C'est donc dans ce contexte que l'accord fut signé par l'ensemble des organisations syndicales. **Force est de constater que nous n'avons déjà pas la même conception de la négociation collective !**

Pour le Fonds d'amélioration du Cadre de Vie au Travail des agents, la DGFIP délègue la répartition de ce fonds aux directions locales et aux organisations syndicales.

Vous comme nous, essayons les plâtres d'un projet lancé sans qu'il soit véritablement défini.

Alors que les collègues souhaitaient en majorité des chèques vacances qui pour nous rentraient dans l'axe n°4 de ce fonds, le DGFIP a refusé toute mesure individuelle favorisant le pouvoir d'achat.

La DRFIP par 2 fois a interrogé les collègues du département à la suite des tergiversations de la DGFIP et seulement 415 demandes ont été reçues dont 237 étaient hors périmètre.

La CGT souhaitait que le fonds soit réparti également par agents dans le service avec un abondement supplémentaire pour les petits services (trésoreries de 4 agents) et que même les services qui étaient voués à disparaître puissent bénéficier de ce fonds.

Au bout de 3 longues réunions avec la DRFIP, et forts des propos tenus par le DGFIP lors du CTR du 8 février 2022, nous étions arrivés à un accord de principe avec la direction selon lequel un chèque Etikcado pourrait être alloué par service (environ 100 € par agent) à charge pour eux de trouver l'affectation en tenant compte des 4 critères.

A la 4ème réunion, le 30 mars 2022, la direction nous annonça que la centrale avait changé d'avis et faisait marche arrière au sujet des chèques Etikcado.

La DRFIP propose d'établir une sorte de "liste de mariage" en reprenant quelques propositions des agents figurant dans le périmètre de ce fonds avec un ordre de priorité selon le montant alloué par service.

De plus, les agents Berkani seraient écartés de l'enveloppe de ce fonds alors que la CGT avait fait le forcing pour les intégrer dans l'accord (ils ont pu bénéficier de la prime exceptionnelle).

La DGFIP délègue mais continue à tenir les rênes de la négociation !

C'est encore une démonstration de la gestion hors sol de notre administration où elle est loin d'imaginer que les collègues submergés par leur travail, n'ont pas le temps de répondre à ce type de demandes et qu'ils ont d'autres préoccupations dans leur vie au quotidien que de faire un choix entre une machine à café ou à thé !